

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE  
CNW CODES 39 et 68  
HEBEST  
HEBMON



## Première opération de contrôle de la rage du raton laveur dans les environs de Saint-Armand en Montérégie

Longueuil, le 7 juin 2007 – Des équipes coordonnées par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) procéderont à une opération de contrôle de la rage du raton laveur du 10 au 24 juin prochain. Cette opération se déroulera sur le territoire de onze municipalités de la Montérégie voisines de Saint-Armand. Plus de 2 500 cages seront installées dans le but de **capturer** les ratons laveurs et les mouffettes, les **vacciner** contre la rage et les **relâcher** par la suite. Un certain nombre seront également soumis à des analyses.

Cette opération survient à la suite de la découverte d'un raton laveur infecté par la rage dans le secteur de Saint-Armand en Montérégie. Ce premier cas en 2007 a pu être découvert grâce au signalement d'un citoyen vigilant. Notons également que d'autres cas de rage du raton laveur ont été signalés dans l'État du Vermont, à quelques kilomètres seulement de la frontière du Québec.

**Afin d'assurer la sécurité de la population et le succès de l'opération, les citoyens sont invités à :**

- Garder les animaux domestiques à l'intérieur afin d'éviter qu'ils soient capturés dans les cages.
- Ne pas approcher ni déplacer les cages.
- Éviter de nettoyer les marques de peinture (non toxique) sur le pelage de leur animal domestique, car elles témoignent qu'il a été capturé, vacciné et relâché. Cela évitera que l'animal soit vacciné plus d'une fois. Ces marques disparaîtront après deux semaines.

« Cette opération a pour objectifs de protéger la santé des citoyens et de prévenir la progression au Québec d'une épidémie de rage de la souche du raton laveur similaire à celle qui sévit présentement dans le nord-est des États-Unis » explique D<sup>re</sup> Jocelyne Sauvé, directrice de santé publique de la Montérégie.

« Les chats capturés accidentellement seront tous, pour leur part, vaccinés, identifiés à l'aide d'un marqueur non toxique puis relâchés » a indiqué M. Pierre Canac-Marquis, responsable de l'opération terrain pour le MRNF. Les vétérinaires du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) superviseront l'opération de vaccination afin de s'assurer que celle-ci soit effectuée dans le respect des règles en vigueur au Québec. Les modèles de cage qui serviront à piéger sont tous conformes aux normes internationales de piégeage sans cruauté.

La rage est une maladie incurable et mortelle chez les animaux et chez les humains. Elle se transmet à l'homme par une morsure ou un contact de la salive d'un animal infecté avec une plaie fraîche ou une muqueuse. La maladie peut être prévenue chez l'humain par l'administration rapide d'un vaccin. Par ailleurs, aucun cas de rage humaine n'a été déclaré au Québec depuis 2000.

Il s'agit de la première opération de contrôle contre la rage du raton laveur au Québec en 2007. Si d'autres cas sont détectés au cours des prochains mois, d'autres opérations semblables pourraient être planifiées. L'ensemble des opérations est issu des recommandations du comité scientifique sur la rage du raton laveur auquel siègent des représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux, des directions de santé publique des agences de la santé et des services sociaux de la Montérégie et de l'Estrie, du

MRNF, du MAPAQ, de l'Agence canadienne d'inspection des aliments et de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal.

**En tout temps, il est conseillé de :**

- Ne jamais approcher les animaux sauvages ou inconnus.
- Faire vacciner les chiens et les chats contre la rage (consultez votre vétérinaire).
- Pour les propriétaires d'autres animaux allant à l'extérieur, consulter votre vétérinaire pour évaluer la pertinence de les faire vacciner.
- En cas de morsure, laver la plaie à l'eau et au savon pendant 10 minutes et communiquer rapidement avec le service Info-Santé de votre localité.
- Signaler les rats laveurs, mouffettes, renards ou chats et chiens qui semblent désorientés, anormalement agressifs, paralysés ou morts à **Services Québec : 1 877 644-4545**.

Pour plus de détails sur les opérations de prévention et sur la rage en général, consultez l'adresse suivante : [www.rageduratonlaveur.gouv.qc.ca](http://www.rageduratonlaveur.gouv.qc.ca)

- 30 -

**Information :**

François Simard  
Agent d'information  
Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie  
Téléphone : 450 928-6777, poste 4086  
[f.simard@rrss16.gouv.qc.ca](mailto:f.simard@rrss16.gouv.qc.ca)

p. j. Carte géographique de la zone d'opération terrestre, phase 1  
Liste des municipalités incluses dans la zone d'opération terrestre du 10 au 24 juin 2007 (phase 1)

MRC	Nom de la municipalité	Région
Brome-Missisquoi	Bedford	Montérégie
Brome-Missisquoi	Frelighsburg	Montérégie
Brome-Missisquoi	Notre-Dame-de-Stanbridge	Montérégie
Brome-Missisquoi	Saint-Armand	Montérégie
Brome-Missisquoi	Sainte-Sabine	Montérégie
Brome-Missisquoi	Saint-Ignace-de-Stanbridge	Montérégie
Brome-Missisquoi	Saint-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River	Montérégie
Le Haut-Richelieu	Saint-Sébastien	Montérégie
Brome-Missisquoi	Stanbridge East	Montérégie
Brome-Missisquoi	Stanbridge Station	Montérégie
Le Haut-Richelieu	Venise-en-Québec	Montérégie

